

Administrateur de biens

Syndic de Copropriétés – Transactions – Gérance – Locations

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons que les **détritus doivent être soigneusement enveloppés dans des sachets en plastique bien fermés avant d'être jetés dans les containers.**

Nous vous demandons également de bien vouloir **respecter les consignes pour le tri sélectif des déchets,** à savoir :



Comptant sur votre diligence,

Cordialement.

Le Syndic,



**AZURMER**  
ADMINISTRATEUR DE BIENS  
10, rue Andrioli - B.P. 1032  
06001 NICE Cedex 1  
Tél. 04 93 97 52 62